

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/03/2026 - B2026/012010 - 2019 B 07890 - 878 574 482 - 2K FEYZIN

Désignation de l'entreprise		Société 2K FEYZIN		Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise		1 RUE DES RAZES		69320 FEYZIN				
Numéro SIRET *		8 7 8 5 7 4 4 8 2 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 2 1				
				Exercice N-1 clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 1				
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions				
		1		2				
				Net				
				3				
				Net				
				4				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	46 500	012		46 500	46 500	
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	22 440	030	12 385	10 055	14 543	
	Immobilisations financières * (1)	040	6 781	042		6 781	5 340	
	Total I (5)	044	75 721	048	12 385	63 336	66 383	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060	35 873	062		35 873	24 615	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072	12 169	074		12 169	9 052
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	7 489	086		7 489	7 398	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
		Total II	096	55 530	098		55 530	41 064
		Total général (I+II)	110	131 251	112	12 385	118 866	107 447
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET		NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			10 000		10 000	
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			1 000		968	
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134			30 225			
	Résultat de l'exercice	136			27 076		30 257	
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142			68 301		41 225
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
Emprunts et dettes assimilées	156				34 103		40 667	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
Fournisseurs et comptes rattachés *	166						4 367	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		8 230	172	16 462		21 189	
Produits constatés d'avance	174							
	Total III	176			50 565		66 222	
	Total général (I + II + III)	180			118 866		107 447	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 441	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

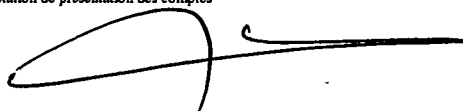
Certifié conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 302, Septes
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société 2K FEYZIN

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2	2	3 1 1 2 2 0 2 1	1	
						Néant	*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	511 796	415 997		
	Production vendue	{ biens et livraisons intracommunautaires }	215	214				
			217	218				
				218				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	511 796	415 997	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	371 489	290 662		
	Variation de stock (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	(1 856)	350		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(11 258)	5 272		
	Autres charges externes * :	(- crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	34 467	30 646		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 212	2 703		
	Rémunérations du personnel *			250	65 300	35 820		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	15 710	8 478		
	Dotations aux amortissements *			254	4 488	4 488		
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * }		259				
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	479 592	378 656		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	32 204	37 341		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III) 280				
	Produits exceptionnels			(IV) 290				
	Charges financières			(V) 294	293	492		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) }		347				
		{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }		348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII) 306	4 778	5 339		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	27 076	30 257	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	27 076	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.n0t)			324	4 778			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		330				
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprise nouvelle (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 quinquies)	991		
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies)	992
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septies)	993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	31 854	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	31 854	372		



Annexe Règles et Méthodes Comptables

(code du commerce -articles 9 et 11 -Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21,24, début, 24-1° ,24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles .

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations .

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	25 ans
- Agencements et aménagements des construction	10 ans
- Installations techniques	10 ans
Matériel et Outillage industriels	10 ans

b) Participations , autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré .

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires .

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks .

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé .

2K FEYZIN
SASU au capital de 10 000 €
Siège social : 1, rue des Razès 69320 Feyzin
878 574 482 R.C.S. LYON

DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à onze heures,

Le soussigné, Kamel KROUNA, actionnaire unique et président de la société 2K FEYZIN a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui se traduisent par un bénéfice de 27 076 euros ;

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 27 076 € de la manière suivante :

- Report à nouveau : + 27 076 €

TROISIEME DECISION

L'indemnité de présidence versée au cours de l'exercice s'est élevée à 22 999 €.

QUATRIEME DECISION

Aucune convention visée à l'article L. 223-19 du code de commerce n'a été établie lors de l'exercice.

De tout ceci dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.

M. Kamel KROUNA
Président actionnaire

